



INSTRUCTIONS POUR L'ANIMATEUR DE LA CAUSERIE

Ici on présente UNIQUEMENT les renseignements de base. Assurez-vous de personnaliser votre causerie pour votre exploitation et votre établissement.

- ✓ Imprimez des copies de cette feuille pour vous et pour chaque participant.
- ✓ Menez une discussion avec vos travailleurs sur le matériel dans cette feuille à un lieu approprié au sujet. Assurez-vous de donner des exemples concrets dans la mesure du possible.
- ✓ Accueillez les questions.
- ✓ Terminez avec une révision courte des points principaux ou un résumé basé sur la discussion.
- ✓ Remplissez la feuille avec le nom de l'exploitation, le lieu et la date. Faites signer la feuille par chaque travailleur pour confirmer sa présence.
- ✓ Classez votre feuille dans vos dossiers de formation des travailleurs pour documenter l'événement de formation.

ACTIVITÉ DE TRAVAIL

Les travailleurs agricoles affichent l'un des taux les plus élevés de perte auditive parmi tous les métiers. Cela est attribuable en partie aux nombreuses sources de bruit intenses à la ferme : les tracteurs, moissonneuses-batteuses, boyeurs, hachoirs, transporteurs, séchoirs à grains, scies à la chaîne, etc. Une exposition prolongée au bruit excessif peut causer des pertes auditives permanentes si des mesures anti-bruit ne sont pas prises.

CONTEXTE

Le bruit est le son indésirable. Le bruit est un son qui peut nuire à l'ouïe humaine. Le bruit a au moins deux effets mesurables sur les humains. **Une perte auditive** peut être temporaire ou permanent et peut être mesurée. **Les effets physiques** peuvent comprendre la fatigue, la tension, une pression sanguine augmentée et des troubles digestifs.

Points clés

NOUS AVONS DES PRATIQUES NORMALES D'EXPLOITATION INTÉGRÉES POUR CHAQUE TÂCHE DANS NOTRE FERME ET POUR L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE, Y COMPRIS LA PROTECTION DE L'OUÏE.

Si vous ne vous en souvenez pas, faites-en une révision—Vous pouvez les trouver :

Trop de bruit peut endommager graduellement l'ouïe. Au début, les dommages pourraient ne pas être détectés, mais quand ils se produisent, la perte auditive est permanente. Plus le son est fort, plus probable sera la survenue de dommages. La perte auditive causée par le bruit est évitable, permanente et peut s'aggraver avec le temps.

Le son est mesuré en décibels. Il est important de comprendre le niveau de décibels auquel vous aurez pu être exposé(e). Quelques niveaux de décibels de sons communs sont :

- 0 Seuil aigu de l'ouïe
- 20 Chuchotement doux
- 65 Conversation normale
- 80 Marche au ralenti d'un tracteur
- 90 Marche au ralenti d'une scie à chaîne
- 95 Vis à grain
- 105 Porcherie au moment de l'alimentation
- 120 Marteau perforateur

Dans notre ferme nous fournissons des protecteurs d'oreilles; c'est votre responsabilité de porter les protecteurs d'oreilles fournis comme condition d'emploi. Sentez-vous à l'aise dans l'utilisation des protecteurs d'oreilles fournis. S'ils ne sont pas confortables, ne s'adaptent pas bien ou sont usés, avisez un superviseur pour qu'on puisse les remplacer.

En plus de porter des protecteurs d'oreille, il y a d'autres façons de vous protéger et de protéger les autres.

Travaillez intelligemment pour réduire l'exposition au bruit :

COMMANDITÉ PAR :



ATTENTION

Souvenez-vous! Vous devez penser non seulement au bruit que la machine produit, mais aussi au bruit ambiant, qui ajoute au niveau de décibels auquel vous êtes exposé(e)!

PROCÉDURES D'URGENCE / CONTACTS

En cas d'incident ou de blessure, appelez le 911 ou les services d'urgence locaux, ensuite avisez-moi ou votre superviseur.

AUTRES RESSOURCES

Limites d'exposition au bruit au Canada, du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, disponible à http://www.ccohs.ca/oshanswers/phys_agents/exposure_can.html [cliquer sur français]

L'affiche de l'ouïe, de l'Association canadienne de sécurité agricole, disponible à <http://casa-acsa.ca/content/products/noise-exposure-demonstration-model-albert>

- Planifiez votre travail pour limiter votre temps près du bruit.
- Arrêtez la machinerie quand elle n'est pas utilisée.
- Utilisez la vitesse au ralenti ou une vitesse plus faible dans la mesure du possible.
- Positionnez la machinerie à l'écart d'autres lieux de travail.

Soyez au courant des bruits qui présentent un danger potentiel à la ferme. Si vous faites fonctionner un équipement agricole et vous avez besoin de crier pour qu'on vous entende en dépit du bruit, vous devriez probablement porter des protecteurs d'oreilles. Tout bruit qui vous donne une sensation de nervosité ou fatigue ou qui produit un tintement ou bourdonnement dans vos oreilles est trop fort, quelle que soit la durée de temps, sans une protection auditive. N'oubliez pas que ce n'est pas non seulement la

machinerie qui peut endommager votre ouïe; le bétail peut aussi produire assez de bruit pour affecter votre ouïe.

Aidez à maintenir la machinerie entretenue. Avisez un superviseur si une machine produit plus de bruit que d'habitude. Nous devons nous assurer que les machines sont bien entretenues afin de réduire le bruit de la friction ou des vibrations.

De quelles autres façons peut-on limiter l'exposition au bruit?

1. _____
2. _____
3. _____

COMMENTAIRES / SUGGESTIONS

Nom de l'exploitation _____

Lieu _____

Animateur de la réunion _____

Date _____

PARTICIPANTS À LA CAUSERIE SÉCURITÉ

Nom en lettres moulées _____

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Signature _____

Nom en lettres moulées _____

Signature _____



SécuritéFermeCanada
CanadaFarmSafe

Cet outil de producteur a été élaboré par l'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA). L'animation de Causeries sécurité ou réunions de sécurité de façon régulière est un élément de l'établissement d'un plan exhaustif de sécurité agricole tel que décrit dans le Plan de SécuritéFerme Canada, l'outil de gestion des risques opérationnels de l'ACSA pour la santé et sécurité à la ferme. Pour télécharger la version de base du Plan de SécuritéFerme Canada, visitez www.casa-acsa.ca/fr/PlanSecuriFermeCanada, ou contactez le bureau de l'ACSA pour en savoir plus au 1-877-452-2272.

Cette Causerie sécurité a été financée par la société commanditaire exclusive Pioneer Hi-Bred Limited. L'ACSA est financée en partie par Cultivons l'avenir 2, une initiative fédérale, provinciale et territoriale, et reçoit un soutien supplémentaire des secteurs agricole et des entreprises.